

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 06250
Numéro SIREN : 830 546 123
Nom ou dénomination : A.S.K.S SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2022 sous le numéro de dépôt 21289

SAS ASKS SERVICES
SAS au capital de 10 €
1 CITE PAUL VAILLANT COUTURIER
93000 BOBIGNY
Siret : 83054612300019

22/21289

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés
Du 15/09/2021 :Poursuite des activités, pertes supérieures
moitié du capital

Les associés de la SAS ASKS, au capital de 10 €, divisé en 10 parts émises par la société, parts sociales de 1€ chacune, se sont réunis au siège social, le 15 septembre 2021 à 14h30, en assemblée générale Extraordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Étaient présents :

M. SLIMANE AATEF demeurant au 1 Cité Paul Vaillant Couturier 93000 Bobigny, titulaire de 9 parts, président de l'assemblée

M SLIMANE KALIL, titulaire de 1 part, demeurant au 14 rue Lucie Aubrac 93130 Noisy Le Sec,

Le Président constate que les associés présents représentent la totalité des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion exercice 2020
- le bilan, l'annexe et l'inventaire 2020
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Poursuite des activités malgré la perte du capital de plus de sa moitié
- Proposition de reconstitution du montant du capital dans un délai de 2 ans

La discussion est ouverte :

Le président donne réponse aux questions posées par les associés. Diverses observations sont alors échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir constaté que le capital social à la fin de l'exercice social 2020 s'élève à -161 € décide la poursuite des activités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SAS ASKS SERVICES
SAS au capital de 10 €
1 CITE PAUL VAILLANT COUTURIER
93000 BOBIGNY
Siret : 83054612300019

Deuxième résolution

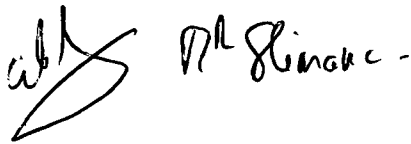
L'assemblée générale décide de porter le capital social à son montant initial soit 10 € dans un délai inférieur ou égal à 2 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à .18h00 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par les associés présents à l'assemblée.

Signatures

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is a stylized, cursive 'A' followed by a large loop. The second signature on the right is more legible, appearing to read 'M. Ginec' followed by a dash.